

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein du bâtiment de Chambre d'agriculture de l'Aveyron à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	13/05/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	34

**Président de la séance :** Jean-Eudes LE MEIGNEN

**Présents (34) :**

ARNAL Michel, BARBEZANGE Jacques, BERNIÉ Patrick, BESSIERE Pierre, BOCQUET Florence, BOUYSSIÉ Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CAMBOULAS Marie-Laure, CANAC Bernard, CARRIÉ Jean-Claude, CISTERNINO Alain, CLEMENT Karine, FABRE Jean-Marc, FAJOU Florian, FONTAINE Hubert, FOURNIER Monique, FRAYSSINHES Patrick, GOMEZ Christian, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean Eudes, LE ROUX Patrick, MARTY Guy, MAZARS David, MIRAL Sabine, NESPOULOUS Régine, POUZOULET LIGUE Didier, REMES Laurent, RIGAL Dominique, RIVIERES Patrice, ROUQUETTE Dominique, SOULIE Philippe, THEMINES Jean-Luc, VIALARET Martial, VIGUIER Mathis.

**Excusés ou absents (3) :**

CABROLIER Hélian, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques

**Délégués absents ayant donné procuration (8) :**

Mme KAYA-VAUR Danièle a donné procuration à VIALARET Martial  
M. LAURENS Michel a donné procuration à NESPOULOUS Régine  
M. MARTY François a donné procuration à LE MEIGNEN Jean-Eudes  
M. MAZARS Stéphane a donné procuration à BESSIERE Pierre  
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à BOUYSSIÉ Jean-Michel  
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à ARNAL Michel  
Mme SALESSES Fabienne a donné procuration à CARRIÉ Jean-Claude  
Mme VIDAL Sarah a donné procuration à FOURNIER Monique

**Secrétaire de séance :** Mathis VIGUIER

L'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

*Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.*

*Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.*

*L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.*

Précision ici faite que le Comité Syndical est composé de **45 délégués**.

- ⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**
- **de fixer à 9 le nombre de sièges au Bureau du PETR Centre Ouest Aveyron,**
  - **de fixer à 8 le nombre de vice-présidents du PETR Centre Ouest Aveyron,**
  - **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le : 21/05/2026

Publié ou notifié le : 21/05/2026

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,  
Mathis VIGUIER

**Délais et voies de recours :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Détermination du nombre de sièges au Bureau, détermination du nombre de vice-présidences au sein du PETR Centre Ouest Aveyron

Date de décision: 20/05/2026

Date de réception de l'accusé 21/05/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 260520\_10DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20260520-260520\_10DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 260520-10 DL Détermination Nbre de sièges Bureau\_Nbre VP.pdf ( 99\_DE-012-200050565-20260521-260520\_10DL-DE-1-1\_1.pdf )